

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 14 avril 2021

DATE DE CONVOCATION : 08 avril 2021

PRESIDENT : M Christophe PERY, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Jean-Michel PASQUIER, Khédija MARQUES CHAVES, Amado RODRIGUES RIBEIRO, Nathalie PETIT, Philippe MONET, Véronique GUERIN, Patrick PERRET, Jean-Baptiste VIOLLET BOSSON, Kéziban OZTURK, Patrick BOCQUET, Corinne LANÇON, Jean-Marc PACCOT, Linda LOPEZ-CONTRERAS, Alain BARALE, David YANEZ REY, Aurélie HOLL, Catherine ROBEZ-MASSON, Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Laurette ZANON, Giovanni CORRIAS, Elodie ARTAUD, Rémi DELSANTE

ABSENTS EXCUSES : Chloé DANCET (pouvoir donné à Linda LOPEZ-CONTRERAS), Aurore VIENNEY (pouvoir donné à Corinne LANÇON), Stéphane ESCOFFIER (pouvoir donné à Christophe PERY), Valérie FERRARINI (pouvoir donné à Laurette ZANON), Arnaud MANIGLIER (pouvoir donné à Bertrand MAURIS DEMOURIOUX)

SECRETAIRE: David YANEZ REY



M le Maire a proposé l'approbation du procès verbal de la séance du 17 mars 2021

⇒ *approbation à l'unanimité*

M le Maire a annoncé aux membres du Conseil Municipal la naissance, le 21 mars 2021, **d'Alban**, fils d'Elodie ANDRÉ, chargée d'opérations à Marignier

## DÉCISIONS MUNICIPALES

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

- **DM2021\_03\_02 : APPEL A PROJETS « Socle numérique dans les écoles élémentaires » - DOSSIER DE CANDIDATURE**

Il a été décidé de déposer un dossier de candidature au titre de l'appel à projets « socle numérique dans les écoles élémentaires » et de solliciter, dans ce cadre, une subvention de 28 390 €.

- **DM2021\_03\_03 : AUTORISATION DE DÉFENDRE LA COMMUNE ET DE SE FAIRE REPRÉSENTER PAR MAITRE Agathe BASTARD-ROSSET DE LA SELARL CABINET D'AVOCATS Philippe PETIT & ASSOCIÉS CONTRE LE RECOURS GRACIEUX DÉPOSÉ A L'ENCONTRE DU CERTIFICAT**

## D'URBANISME INFORMATIF RELATIF A LA PARCELLE SECTION AX n°13 APPARTENANT A Mme PREVOST

*Considérant le recours gracieux déposé à l'encontre du certificat d'urbanisme informatif relatif à la parcelle section AX n°13 appartenant à Mme PREVOST*

**Il a été décidé de se faire représenter** par Maître Agathe BASTARD-ROSSET de la SELARL Cabinet d'Avocats Philippe PETIT & Associés pour défendre la commune contre le recours gracieux déposé à l'encontre du certificat d'urbanisme informatif relatif à la parcelle section AX n°13 appartenant à Mme PREVOST par la SELARL Arnaud BASTID, avocat associé

### ➤ **DM2021\_03\_04 : MARCHÉ PUBLIC D'ACQUISITION DE FOURNITURES ET MATÉRIELS SCOLAIRES (N°2020\_A03) – SIGNATURE DU MARCHÉ**

*Considérant la nécessité d'acquérir les fournitures et matériels scolaires dans le respect des règles relatives à la commande publique ;*

*Considérant que le marché à venir est de type accord-cadre à bons de commande mono-attributaire comportant un maximum en valeur ;*

*Considérant qu'après publicités (profil d'acheteur, BOAMP) et mise en concurrence préalables, les sociétés suivantes ont présenté l'offre jugée comme étant économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution du marché :*

- Lot 1 : Papeteries Pichon SAS, ZAC l'Orme les Sources, 750 Rue Colonel Louis Lemaire, 42340 Veauce (siège social)
- Lot 2 : Lacoste Dactyl Bureau et École, 15 allée de la Sarriette, ZA Saint Louis, 84250 Le Thor (siège social)
- Lot 3 : Lacoste Dactyl Bureau et École, 15 allée de la Sarriette, ZA Saint Louis, 84250 Le Thor (siège social) ;

**Il a été décidé de signer avec ces sociétés** l'accord-cadre à bons de commande correspondant, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, reconductible tacitement par période d'un an dans la limite de deux ans de reconduction.

**Il est dit que le montant maximum du marché est de :**

- Lot 1 : 22 300 euros hors taxes / an
- Lot 2 : 7 000 euros hors taxes / an
- Lot 3 : 4 000 euros hors taxes / an

### ➤ **DM2021\_03\_05 : APPEL A PROJET BONUS RELANCE 2020-2021 DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE- ALPES» -DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

*Considérant l'appel à projets « Bonus Relance 2020-2021 » ;*

*Considérant le projet travaux de mise en valeur du Vieux Pont par la réalisation d'un éclairage architectural répondant aux critères de l'appel à projet du « Bonus relance 2020-2021 » ;*

**Il a été décidé de déposer** un dossier de candidature au titre de l'appel à projet « Bonus Relance 2020-2021 » **et de solliciter**, dans ce cadre, **une subvention de 9 375,60 €** pour des travaux de mise en valeur du Vieux Pont par la réalisation d'un éclairage architectural.

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** le compte de gestion 2020 du trésorier dont les valeurs sont identiques à celles du compte administratif du budget général présenté

Les résultats provenant du compte de gestion sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	6 234 152.99 €	6 264 869.37 €
Dépenses	5 669 874.12 €	4 619 735.10 €
Résultat 2020	564 278.87 €	1645 134.27 €
Résultat reporté	604 392.24 €	- 1 554 845.52 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 168 671.11 €</b>	<b>90 288.75 €</b>

**A DIT** que le compte de gestion n'appelle ni observations, ni réserves

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à le signer.

Vote : **23 Pour**

**6 abstentions** (Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Arnaud MANIGLIER, Giovanni CORRIAS, Valérie FERRARINI, Laurette ZANON, Elodie ARTAUD)

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** le compte administratif du budget général 2020 décrit ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Montant réalisé
Recettes	6 234 152.99 €
Dépenses	5 669 874.12 €
Résultat de l'exercice	564 278.87 €
Résultat reporté	604 292.24 €
Résultat cumulé	1 168 671.11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Montant réalisé	Restes à réaliser
Recettes	6 264 869.37 €	390 150.00 €
Dépenses	4 619 735.10 €	179 753.20 €
Résultat de l'exercice	1645 134.27 €	
Résultat reporté	-1 554 845.52 €	
Résultat cumulé	90 288.75 €	

**A ARRÊTÉ** les résultats définitifs 2020 tels que résumés ci-dessus.

**A PRÉCISÉ** que les résultats arrêtés feront l'objet d'une reprise au budget primitif.

*Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote*

Vote : **22 Pour**

**6 abstentions** (Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Arnaud MANIGLIER, Giovanni CORRIAS, Valérie FERRARINI, Laurette ZANON, Elodie ARTAUD)

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** l'affectation des résultats telle que proposée ci-dessous :

- 268 671.11 € seront affectés au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »,
- 900 000 € seront affectés au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- 90 288.75 € seront affectés au compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

**A PRÉCISÉ** que ces résultats seront repris dans le budget primitif de l'année 2021.

Vote : **23 Pour**

**6 abstentions** (Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Arnaud MANIGLIER, Giovanni CORRIAS, Valérie FERRARINI, Laurette ZANON, Elodie ARTAUD)

**Le Conseil,**

**A APPROUVÉ** l'octroi de subventions aux associations et organismes telles que présentées ci-dessous :

SERVICE MUSIQUE			
Association	Subvention 2020	Proposition Subvention 2021	Observations
<b>Harmonie Municipale</b>	2 000 €	<b>2 300 €</b>	
- Fonctionnement	25 € par musicien	25 € par musicien (A hauteur de 1 000€)	En attente justificatif
- Repas festival			
- Salaire	<u>Sub excep</u> : 9 000 € remboursement traitement agent territorial (estimation) <u>Sub excep</u> : 8 527 € remboursement salaire associatif	<u>Sub excep</u> : <b>9 000 €</b> remboursement traitement agent territorial (estimation) <u>Sub excep</u> : <b>8 527 €</b> remboursement salaire associatif	Subvention exceptionnelle  Subvention exceptionnelle
SERVICE AFFAIRES CULTURELLES			
Association	Subvention 2020	Proposition Subvention 2021	Observations
<b>Association Culturelle Portugaise</b>	170 €	<b>170 €</b>	
- Fonctionnement	1 500 €	<b>1 500 €</b>	Sub. excep pour participation au loyer du foyer
- Sub excep			
- Sub excep chaises	650 €	<b>650 €</b>	Sub. Excep chaises
<b>Micro Môle</b>	500 €	<b>500 €</b>	
- Fonctionnement			
<b>Indigo</b>	300 €	<b>300 €</b>	
- Fonctionnement			
<b>Patch'Môle</b>	160 €	<b>160 €</b>	
- Fonctionnement			
<b>Quartet-Théâtre</b>	740 €	<b>740 €</b>	
- Fonctionnement	6 850 €	<b>6 850 €</b>	
- Participation loyer			
SERVICE SPORTS			
Association	Subvention 2020	Proposition Subvention 2021	Observations
<b>Archers de l'Arve</b>	500 €	<b>500 €</b>	
- Fonctionnement			

<b>Association Gymnique de l'Arve</b> - Fonctionnement	1 700 €	<b>1 700 € 300 €</b>	Excep. 2021
<b>Tennis Club</b> - Fonctionnement	1 200€	<b>1200 € 300 €</b>	Excep. 2021
<b>Libre écart</b> - Fonctionnement - Formation entraîneurs - Organisation Môle'inette	500 € 400 € 100 €	<b>500 € 400 € 100 €</b>	
<b>Arve Giffre Hand Ball</b> - Fonctionnement	4 000 €	<b>4 000 €</b>	
<b>Ski Club Thyez-Marignier</b> - Fonctionnement	1 000 €	<b>1 000 €</b>	
<b>La Boule du Giffre</b> - Fonctionnement	2 000 €	<b>2 000 €</b>	
<b>Union Cycliste Thyez-Marignier (UCTM)</b> - Fonctionnement	350 €	<b>350 €</b>	
<b>Tchoukball Club de Marignier</b> - Fonctionnement	700 €	<b>700 € 300 €</b>	Sub. excep allouée si réalisation du tournoi en Août
<b>Badminton</b> - Fonctionnement	450 €	<b>450 €</b>	
<b>Sport Evasion</b>		<b>2 000 €</b>	Sub. Excep. Cette année, situation particulière
<b>Ping Pong</b> - Fonctionnement	400 €	<b>400 €</b>	
<b>SERVICE VIE LOCALE</b>			
Association	Subvention 2020	Proposition Subvention 2021	Observations
<b>Union des Commerçants</b> - Fonctionnement	1 500 €	<b>1 500 €</b>	.
<b>Comité des Fêtes</b> - Fonctionnement - Sub. excep	2000 € 1500 € 500 €	<b>2000 €</b>	
<b>Association des cibistes de l'Arve</b> - Fonctionnement	170 €	<b>150 €</b>	
<b>Donneurs de sang</b> - Fonctionnement	300 €	<b>900 €</b>	Du fait que les repas des infirmières ne soient plus pris en charge
<b>Le temps de vivre</b> - Fonctionnement	600 €	<b>600 €</b>	
<b>Société de Pêche</b> - Fonctionnement	700 €	<b>800 €</b>	

<b>Scouts et guide de France</b> - Fonctionnement	250 €	<b>250 €</b>	
<b>Amicale du personnel</b> - Fonctionnement	1 530 € 346 €	<b>1 530 €</b> + <b>346 €</b> cinéma	
<b>Anim'Alliées</b> - Fonctionnement	200 €	<b>200 €</b>	
<b>Le Jaser band</b> - Fonctionnement - Sub. excep	600 €	<b>100 €</b>	
<b>Amicale des pompiers</b> - Fonctionnement	1 200 €	<b>1 200 €</b>	
<b>L'Abeille du Môle</b> - Fonctionnement		<b>2 000 €</b>	1 <sup>ère</sup> fraction de la subvention pour la création d'un rucher communal

#### SECTEUR SCOLAIRE

Association	Subvention 2020	Proposition Subvention 2021	Observations
<b>Plaisir de Lire</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>	
<b>USEP</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	
<b>Aumônerie du Collège</b>	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>	
<b>Sou des Ecoles</b>	<b>3 250 €</b>	<b>3 025 €</b>	605 élèves (subvention de fonctionnement)
<b>Sou des Ecoles</b>		<b>6800 €</b>	Classe de Neige pour Ecole Gripari

#### SECTEUR SOCIAL

Nom de l'association	Subvention 2020	Proposition Subvention 2021	Observations
<b>CCAS</b>	5 000 €	<b>13 046.97 €</b>	Subvention d'équilibre

**A PRÉCISÉ** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Vote : **28 Pour**

**1 abstention** (Rémi DELSANTE)

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** l'octroi de subventions aux associations telles que présentées ci-dessous :

#### SERVICE MUSIQUE

Association	Subvention 2020	Proposition Subvention 2021	Observations
<b>Batterie-Fanfare</b> - Fonctionnement - Salaires - Reliquat 2019	2 000 € 13 000 € 523.61 €	<b>2 000 €</b> <b>13 000 €</b>	

<b>Ecole de Musique</b> - Salaires	61 640 €	<b>75 000 €</b> <b>5 000 €</b>	investissement
---------------------------------------	----------	-----------------------------------	----------------

**A PRÉCISÉ** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

*Un conseiller municipal, M Jean-Marc PACCOT, membre de ces associations, ne prend pas part au vote*

Vote : **27 Pour**

**1 abstention** (Rémi DELSANTE)

**Le Conseil,**

**A APPROUVÉ** l'octroi de subvention à l'association telle que présentée ci-dessous :

SERVICE SPORTS			
Association	Subvention 2020	Proposition Subvention 2021	Observations
<b>Marignier-Sports</b> - Fonctionnement	5 000 €	<b>7 500 €</b> <b>10 000 €</b> <b>1 000 €</b>	Sub excep cabane Sub excep minibus

**A PRÉCISÉ** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

*Deux conseillers municipaux, M Amado RIBEIRO RODRIGUES et M Jean-Michel PASQUIER, membres de cette association, ne prennent pas part au vote*

Vote : **26 Pour**

**1 abstention** (Rémi DELSANTE)

**Le Conseil,  
A l'unanimité,**

**A APPROUVÉ** le renouvellement de l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique, d'une trottinette homologuée route ou d'un vélo pliant au bénéfice des personnes majeures résidant sur le territoire de Marignier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

**A DÉCIDÉ** de fixer le montant de l'aide à 100 € par bénéficiaire dans la limite du budget alloué de 5 000€

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec chaque bénéficiaire la convention définissant les modalités d'octroi de ladite aide.

**Le Conseil,  
A l'unanimité,**

*Considérant qu'il est proposé d'abonder le fonds air bois de la manière suivante :*

- *Un montant maximum de 250 € : l'ensemble des aides étant plafonné à 70% du montant de la dépense totale TTC ;*
- *Cette aide viendra en complément de celle du SM3A selon les mêmes critères d'éligibilité mais réservée exclusivement aux habitations en résidences principales situées sur la commune de Marignier ;*
- *Ces montants seront appliqués pour tous les dossiers déposés au SM3A à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;*
- *Ce dispositif est valable pour l'exercice 2021 (dossiers déposés au SM3A avant le 31 décembre 2021).*

**A VALIDÉ** les conditions d'attribution du fonds air bois telles que définies ci-avant pour l'année 2021.

**A PRÉCISÉ** qu'une somme de 5 000 € sera affectée au Budget primitif 2021.

***Le Conseil,***

**A FIXÉ** pour l'année 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 24.32% correspondant à la somme du taux de 2020 de la commune (12.29%) et du département (12.03%)

**A RECONDUIT** pour 2021 le taux de 2020 concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties soit 55%.

Vote : **22 Pour**

**7 abstentions** (*Rémi DELSANTE, Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Arnaud MANIGLIER, Giovanni CORRLAS, Valérie FERRARINI, Laurette ZANON, Elodie ARTAUD*)

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

**A AUTORISÉ** la neutralisation totale des subventions d'équipement pour 2021.

**A INSCRIT** les crédits correspondants au budget primitif 2021.

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

**A PROPOSÉ** la constitution d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 30 000 € correspondant au risque d'irrecouvrabilité des factures d'eau et d'assainissement restant encore à recouvrer.

**A DIT** que les crédits sont ouverts au compte 6817 du budget primitif 2021.

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

*Considérant que les créances douteuses pour un montant de 20 000 € (budget assainissement) et de 15 000 € (budget eau) ont été comptabilisées par erreur en tant que provisions pour risques et charges (provision pour des dépenses supplémentaires liées à une opération de travaux) et que ces provisions n'ont pas fait l'objet d'une reprise en raison de la réalisation ou de la dissipation du risque ;*

*Considérant que ces provisions n'ont pas fait l'objet d'un transfert, il convient de procéder à la reprise par l'émission d'un titre de recettes au compte 7875 ;*

**A ACCEPTÉ** la reprise des provisions sur le budget communal par l'émission d'un titre au compte 7875

***Le Conseil,***

**A ADOPTÉ** le budget primitif 2021 pour le budget général arrêté à 6 073 991.13 € en fonctionnement et 6 495 977.12 € en investissement.



**A AUTORISÉ** le Maire, ou son représentant, à signer tout les documents afférents à la présente délibération.

Vote : **23 Pour**

**6 Contre** (*Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Arnaud MANIGLIER, Giovanni CORRIAS, Valérie FERRARINI, Laurette ZANON, Elodie ARTAUD*)

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

**A AUTORISÉ** le lancement de la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section AK n°112, 113,114 et 122p ainsi que la rue des Balances.

**A APPROUVÉ** le lancement d'une enquête publique préalable au déclassement d'une partie du domaine public. Les dates et modalités de l'enquête publique ainsi que le nom du commissaire enquêteur seront précisés par arrêté du Maire.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités liées à ces déclassements et désaffectations.

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

*Considérant que la Commune a décidé de confier à la Régie des Eaux Faucigny Glières, l'entretien des poteaux et bouches d'incendie existant sur le territoire de la commune de Marignier*

**A APPROUVÉ** le projet de convention annuelle entre la Régie des Eaux Faucigny Glières et la Commune de Marignier.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Régie des Eaux Faucigny Glières.

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

**A SOLLICITÉ** le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation en psychologie du travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante d'intervention du psychologue du travail.

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

**A APPROUVÉ** la création d'un emploi non permanent permettant le recrutement d'un/une chef(fe) de projet, à temps non-complet, à raison de 12/35<sup>ème</sup> heures hebdomadaires, de catégorie A, correspondant au grade des attachés, pour une durée déterminée de trois ans ;

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document afférent à ce contrat.

**A PRÉCISÉ** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

***Le Conseil,***

***A l'unanimité,***

**A APPROUVÉ** la création d'un emploi permanent permettant le recrutement d'un/une manager de commerce, à temps non-complet, à raison de 12/35<sup>ème</sup> heures hebdomadaires, de catégorie A, dans le grade des attachés.

**A AUTORISÉ**, en l'absence de fonctionnaire, le recrutement d'un agent contractuel conformément à la délibération n° DEL202007\_061 du 10 juillet 2020.

**A INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

***Le Conseil,  
A l'unanimité,***

**A ACCEPTÉ** le renouvellement de l'envoi dématérialisé des différents bulletins d'état civil vers l'Insee

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer cette nouvelle convention

Le Maire,  
Christophe PERY

**Affiché** du 16 avril 2021

*au*